



Strasbourg, 5 octobre 2021  
[tpvs18f\_2021.doc]

**T-PVS(2021)18**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

41<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

---

**REUNION D'EXPERTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PLAN D'ACTION POUR L'ERADICATION DE  
L'ERISMATURE ROUSSE EN EUROPE**

**Mercredi 21 juillet 2021  
10h – 13h (CET)  
réunion virtuelle**

**RAPPORT DE REUNION**

*Document préparé par  
La Direction de la participation démocratique et M. Peter Cranswick (WWT)*

## 1. Paroles de bienvenue du Secrétariat

Le Secrétariat souhaite la bienvenue aux participants à la réunion, dont les experts désignés par la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et diverses ONG qui ont activement contribué à l'organisation du plan d'éradication depuis les années 1990.

Le Secrétariat rappelle la dernière réunion d'experts visant à faire le point sur l'éradication de l'érisma rousse, organisée le 25 février 2020 à Londres, au *Wetland Centre*, à l'aimable invitation de la *Animal and Plant Health Agency* (APHA) et du *Wildfowl & Wetlands Trust* (WWT).

Il rappelle également la [Recommandation n°209 \(2020\)](#) sur l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental d'ici à 2025, adoptée par le Comité permanent en 2020.

Le Secrétariat informe les participants qu'un questionnaire d'évaluation des progrès réalisés dans l'éradication de l'érisma rousse et la mise en œuvre du Plan d'action a été diffusé auprès des correspondants nationaux des Parties contractantes à la Convention de Berne au mois de juin, avec une date limite de réponse fixée au 18 août 2021. Le questionnaire avait été élaboré par les experts techniques du WWT. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures recommandées seront examinés et présentés lors du 41<sup>e</sup> Comité permanent.

Le Secrétariat remercie le WWT pour son soutien constant et l'expertise technique apportée à la Convention de Berne au fil de ces dernières années afin de parvenir à une éradication de l'érisma rousse, et notamment pour la rédaction du questionnaire de cette année et l'analyse des rapports qui en résultent. Le Secrétariat remercie également M. Peter Cranswick, expert technique du WWT, pour son assistance dans la modération et l'orientation des débats tout au long de cette réunion d'experts.

## 2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental: rappel des objectifs

M. Cranswick (WWT) fait un bref rappel du Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse et de ses objectifs.

L'érisma rousse *Oxyura jamaicensis* est une espèce d'Amérique du Nord. Dans les années 1960, les spécimens échappés des collections où ils étaient en captivité au Royaume-Uni ont engendré une population sauvage importante en Europe. Parce que les deux espèces peuvent se croiser, l'érisma rousse constitue l'une des plus graves menaces pour l'espèce mondialement menacée *Oxyura leucocephala*, l'érisma à tête blanche, qui est indigène du Paléarctique occidental.

La Convention de Berne a longtemps joué un rôle moteur dans les efforts internationaux de lutte contre les érisma rousse. Un plan d'éradication énonce les mesures que les Parties contractantes peuvent mettre en œuvre pour surveiller et éliminer les spécimens dans la nature et en captivité. Malgré les fréquents retards, des progrès considérables ont été réalisés au fil des deux dernières décennies, à tel point que la dernière version du plan d'éradication estime qu'une extinction fonctionnelle<sup>1</sup> dans la nature est envisageable pour 2025 (Recommandation n° 209 (2020)).

Toutes les Parties contractantes soumettent régulièrement des bilans de l'état des populations d'érisma rousse et des avancées de la lutte afin de permettre une coordination internationale de ce défi commun. La priorité est de maintenir une lutte active et coordonnée dans les pays qui avaient, ou ont encore, des populations reproductrices significatives comme la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Le plan actuel prévoit une réunion annuelle de ces quatre Parties contractantes afin de dresser le bilan des progrès, d'identifier les défis et, avec les conseils d'experts, de tenter de résoudre rapidement les

---

<sup>1</sup> Les quelques spécimens subsistant dans la nature seraient tellement peu nombreux et éloignés les uns des autres que toute reproduction deviendrait extrêmement improbable et que la population finirait naturellement par s'éteindre sans qu'une intervention soit nécessaire.

problèmes afin que l'objectif d'une éradication dans la nature soit atteint sur la durée de la mise en œuvre du Plan. (L'Allemagne est également prise en compte dans ce processus de gestion adaptative en raison du manque de rapports et, par conséquent, des incertitudes sur le statut des érismaures rousses).

### 3. Situations nationales – progrès vers la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés

Les experts désignés présentent les progrès réalisés dans leur pays. Le Secrétariat indique que l'expert invité pour l'Espagne, un pays du Groupe 2, a demandé à être excusé et ne peut donc pas présenter de rapport pour son pays.

**Belgique** – toutes les érismaures rousses signalées ces dernières années l'ont été dans les Flandres; aucune n'a été observée en Wallonie. Les chiffres sont très modestes : l'été 2020, un maximum de huit spécimens ont été relevés sur un total de six localités; l'hiver 2020-21, un maximum de cinq spécimens ont été signalés en deux endroits. Aucune reproduction n'a été constatée en 2020 ou en 2021. Même s'il n'existe aucune preuve directe, les érismaures observées en Belgique semblent provenir des populations des Pays-Bas et/ou de la France.

Tous les spécimens repérés sont destinés à l'élimination. La science citoyenne aide à réunir les éléments nécessaires et des tireurs agissent rapidement. Des mesures d'élimination sont en place depuis la fin des années 2000 et ont permis d'abattre 86 érismaures, dont deux par an en 2019 et en 2020. Le programme de réaction rapide est doté de moyens appropriés et restera en place. A elle seule la Belgique ne devrait toutefois pas réussir à réduire les chiffres sur son territoire, car les spécimens proviennent vraisemblablement des pays voisins.

**France** – un projet LIFE de l'UE mené pour l'éradication de l'érismaure rousse a permis d'obtenir des progrès significatifs ces dernières années, faisant reculer la population nationale d'environ 200 à moins de 20 spécimens. Les efforts de lutte ont été considérablement améliorés, notamment par la recherche systématique des sites de reproduction potentiels, des observations ciblées, même d'un seul spécimen, et une plus grande réactivité (dans un délai de 1–2 jours) après les signalements. Les taux plus faibles de reproduction peuvent également contribuer à la réduction des effectifs. Il semblerait qu'à peine quelques couples aient tenté de se reproduire ces dernières années, et le piégeage des nids a également été tenté pour les éliminer. La plupart des érismaures sont signalées dans leur ancien bastion du nord-ouest, mais quelques spécimens isolés ont également été vus dans l'est.

Les prévisions permettent d'espérer une extinction fonctionnelle d'ici la fin du projet ou peu après. Le projet LIFE s'achèvera dans deux ans. La lutte devrait se poursuivre grâce à des financements nationaux qui devraient suffire pour gérer la taille actuelle de la population.

La population captive serait d'environ 200 spécimens. En collaboration avec la principale association d'éleveurs, ces derniers sont encouragés à confier leurs spécimens à des zoos sécurisés.

**Pays-Bas** – environ 100 érismaures rousses, et peut-être davantage, sont largement disséminées sur l'est et le centre du pays. Il y a environ 30 couples reproducteurs.

La lutte a été déléguée aux provinces, et un groupe de travail interprovincial a été créé pour envisager une approche transfrontalière ; de nombreuses mesures sont en place. Les éliminations sont assurées par des chasseurs spécialisés. De nombreuses mesures de lutte sont prises depuis des années. Toutefois, à peine 15–33 spécimens ont été abattus chaque année ces cinq dernières années et, même si l'on a constaté un léger recul de l'érismaure rousse dans les Flandres l'année dernière, la lutte est manifestement insuffisante pour induire une réduction capable de mener à l'éradication. La mise en œuvre des mesures de lutte se heurte à plusieurs problèmes que connaissent aussi d'autres pays (détection des oiseaux, défis techniques pour l'élimination des érismaures dans les grands plans d'eau), ainsi qu'à des problèmes juridiques et politiques, comme le manque d'accès aux sites essentiels et les restrictions imposées aux tireurs pour des motifs de sécurité publique et les craintes face aux réactions du public. Dès lors, la population nationale reste stable depuis longtemps.

**Allemagne** – il y a 5–10 observations par an, et les effectifs semblent diminuer, sans doute parce que l'éradication progresse ailleurs ou qu'il y a moins de spécimens captifs. Deux sites principaux ont été

constatés: le premier, dans le nord du pays, accueille un couple depuis plusieurs années, qui s'est reproduit en 2020 (les canetons ont disparu); l'autre site, proche de la frontière néerlandaise, a accueilli jusqu'à trois spécimens l'hiver, mais aucun n'a été observé en 2020-21. Il n'y a que deux tentatives de reproduction connues, celle de 2020 et une autre dans les années 1990 (dans un site où aucun spécimen n'est plus signalé).

Un dispositif de signalement est en place conformément au Règlement EEE de l'UE, mais peu de rapports ont été soumis et les ornithologues amateurs n'aiment pas signaler les érismaures rousses. Peut-être que la prise de conscience est insuffisante parmi ces derniers. Les efforts de lutte existent, mais ils sont très limités. Certains spécimens semblent s'être échappés de captivité. Quelques Länder ont des informations sur le nombre de spécimens captifs, d'autres non. Il semblerait que ces nombres ont diminué depuis l'entrée en vigueur du Règlement EEE.

**Royaume-Uni** – les nombres signalés sont très faibles depuis plusieurs années. 20 spécimens, voire moins, ont été signalés sur un total de 12 à 14 sites ces deux dernières années. Ils sont pour la plupart séparés par de grandes distances, avec des oiseaux isolés, voire deux ou trois maximum, dans chaque région. Par conséquent, les couples reproducteurs sont devenus rares (aucun en 2019, et peut-être deux en 2020), ce qui permet d'affirmer que l'espèce est proche de l'extinction fonctionnelle.

La surveillance s'accompagne d'une vérification minutieuse des différentes sources d'observations, doublée du suivi actif d'une équipe de contrôle très expérimentée. Peu de spécimens sont éliminés, étant car la population est très réduite et il est difficile de localiser ces oiseaux, mais il est manifeste que la population n'augmente pas et que le vieillissement continuera de faire disparaître des spécimens. Les mesures de lutte seront maintenues.

#### **4. Solutions, prochaines étapes et recommandations**

Les participants se félicitent des progrès accomplis dans la plupart des pays et des mesures adéquates mises en place, hormis aux Pays-Bas. Les problèmes mentionnés sont réels et difficiles, mais ils sont communs à ceux d'autres pays qui les ont surmontés, comme au Royaume-Uni. Pour que la lutte soit effective, il faut des solutions politiques, dans chaque sites, et veiller à une dynamique et à une coordination nationales, car la responsabilité de la lutte a été déléguée aux régions.

La réunion se demande si les Pays-Bas ont besoin de moyens supplémentaires (par exemple son propre projet LIFE). Il s'avère toutefois que les Pays-Bas ne manquent pas de moyens (et mènent des programmes d'envergure et efficaces contre d'autres espèces envahissantes). De plus, le pays semble peu intéressé par un projet supplémentaire, notamment en raison de la complexité de la procédure et du temps de préparation nécessaire, ce qui le rendrait démesuré par rapport à la solution nécessaire.

Les participants qualifient la situation aux Pays-Bas de pressante et d'urgente. Il est probable que la lutte respecte le calendrier dans les autres pays, mais si une population significative subsiste aux Pays-Bas l'espèce risque de se disséminer. La situation aux Pays-Bas compromet fortement les chances d'atteindre les objectifs du plan international d'éradication. Elle pourrait également réduire à néant les résultats obtenus grâce aux deux importants projets LIFE menés au Royaume-Uni et en France. Toutes les Parties contractantes seront contraintes de maintenir leurs programmes de lutte tant que ce risque subsistera.

Un rapport complet sur les mesures de gestion adaptative nécessaires, le statut de l'érismaure rousse et la lutte mise en place par les Parties contractantes sera soumis en amont de la réunion du Comité permanent.

#### **5. Questions diverses**

La prochaine réunion d'experts sur l'éradication de l'érismaure rousse se tiendra en 2022.

Le Secrétariat remercie les participants pour leur motivation et cette réunion productive. Il remercie également M. Cranswick (WWT) pour son assistance et les conseils prodigués tout au long des débats.

## Annexe I

### ORDRE DU JOUR

1. Paroles de bienvenue du Secrétariat
2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisimature rousse dans le Paléarctique occidental: rappel des objectifs
3. Situations nationales – progrès vers la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés  
Nouvelles des différents pays:
  - Belgique
  - France
  - Allemagne
  - Pays-Bas
  - Espagne
  - Royaume-Uni
4. Solutions, prochaines étapes et recommandations
5. Questions diverses

## Annex II

### PARTICIPANT LIST

Contracting Parties	Name and Function
<b>Belgium</b>	Tim ADRIAENS Scientist, Research Institute for Nature and Forest (INBO) Brussels
<b>France</b>	Jean François MAILLARD Invasive species specialist, French Biodiversity Agency, Nantes, France  Adrien TABLEAU Invasive species specialist and LIFE Oxyura project coordinator, French Biodiversity Agency, Nantes
<b>Germany</b>	Peter HERKENRATH Head of bird conservation

	North Rhine-Westphalia Office of Nature, Environment and Consumer Protection, Recklinghausen
<b>The Netherlands</b>	Bas DE MAAT Policy Officer N2000 and invasive alien species, Province of Zeeland, Middelburg
<b>United Kingdom</b>	Iain HENDERSON Chief Inspector, Pilot Non-Native Species Inspectorate Animal and Plant Health Agency London
<b>Spain</b>	Rubén MORENO-OPO DÍAZ-MECO ( <i>excused</i> ) Jefe de Sección Técnica Subdirección General de Biodiversidad Terrestre y Marina Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico Madrid
<b>Independent consultant</b>	<b>Name and Function</b>
	Peter CRANSWICK Senior Project Development Manager, Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) Slimbridge, United Kingdom
	Colette HALL Senior Research Officer Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) Slimbridge, United Kingdom
	Baz HUGHES Independent expert Gloucester, United Kingdom
<b>Secretariat of the Council of Europe</b>	<b>Name and Function</b>
Ursula STICKER	Secretary of the Bern Convention Council of Europe Strasbourg, France
Marc HORY	Project Manager Council of Europe Strasbourg, France
Nadia SAPORITO	Junior Project Officer Council of Europe Strasbourg, France